

## A la Une

### Nouveau ! Dossier « Travailler et être parent »

Devenir parent constitue une grande étape à la fois pour la future maman mais aussi pour le futur papa. Ce numéro de la collection « Les dossiers de l'action sociale » rappelle les formalités à effectuer, les droits et les aides pour les parents dans le cadre d'une grossesse ou d'une adoption.

Il a été conçu par un comité éditorial comprenant des infirmières du service de médecine de prévention, des assistants de service social, des personnels en charge des ressources humaines et de l'action sociale. Sans être exhaustif, ce guide renseigne sur l'ensemble des formalités, démarches, droits et prestations d'action sociale auxquels les agents du ministère de l'Intérieur peuvent éventuellement prétendre, en fonction de leur situation.

Les possibilités pour faire garder son enfant lors de la reprise du travail y sont également évoquées, ainsi que les aides dans le domaine du logement et des loisirs. Enfin vous y trouverez quelques conseils pratiques pour les parents dans le domaine de la santé.



Il est mis en ligne et téléchargeable sur l'Intranet de l'action sociale.

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site <http://actionsociale.mi> pour vous informer sur toutes les nouveautés dans ce domaine. Et dans la rubrique du site Intranet « La Boîte à outils », retrouvez les autres documents d'information mis en ligne.



>>> **Pour en savoir plus**  
 Site Intranet de l'action sociale / Boîte à outils : <http://actionsociale.mi>  
 Site Internet de Légifrance : la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes  
 Contact : Mission information animation au 01 80 15 41 13

### Développement durable, des enjeux qui nous impliquent tous !



Le ministère de l'Intérieur est engagé, depuis plusieurs années, sur les thématiques « développement durable ». La première stratégie ministérielle de développement durable date de 2007.

Aujourd'hui, au titre de la stratégie nationale de transition écologique et du plan d'action interministériel administration exemplaire pour l'environnement 2015-2020, le ministère doit construire un plan d'action pluriannuel qui identifie les objectifs en termes de projets à mener et les préconisations opérationnelles pour atteindre ces objectifs, en concertation avec les différentes directions, les services et l'ensemble des agents.

Rappelons que la 21<sup>e</sup> conférence organisée à Paris en décembre prochain, place les enjeux liés au climat en première ligne des préoccupations du gouvernement. Cet évènement est l'occasion de nourrir notre réflexion par le partage d'informations et la co-construction d'un plan d'action.

Le plan ministériel administration exemplaire (PMAE) est en cours d'élaboration, depuis quelques semaines, autour de six thématiques :

- Les économies d'énergie (réduire les consommations d'énergie – améliorer la performance énergétique, changer les comportements...).
- Le parc de véhicules (constituer un parc automobile moins émissif en CO2...).
- De nouvelles modalités d'organisation des déplacements (la politique voyage du ministère, rationaliser les déplacements...).

**SEMAINE  
EUROPÉENNE  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
30 MAI - 5 JUIN**

- Les économies de ressources et réduction des déchets (la gestion de l'eau, l'optimisation du tri, la stratégie papier du ministère, les déchets de chantiers, la réparation/le recyclage...).
- La préservation de la biodiversité (l'entretien des espaces verts, une restauration responsable...).
- La responsabilité sociale et environnementale intégrée (intégrer des clauses environnementales et sociales dans les marchés, agir en faveur de l'égalité des droits...).

Le PMAE sera remis au commissaire général au développement durable d'ici le 30 juin 2015.

De manière à favoriser l'appropriation du projet par les services, la mission développement durable conduit une réflexion avec les référents de chaque direction et sollicite les témoignages et les suggestions de tous ! Vous êtes invités à nous transmettre vos messages à l'adresse :

[pmae@interieur.gouv.fr](mailto:pmae@interieur.gouv.fr)

Pour vous sensibiliser à cette actualité, la mission lance un **concours « Votre vision du monde en 2030 ? »**. **Comment sera le monde en 2030 ?**

Quels paysages, quels modes de déplacement, quelle alimentation, quels habitats ... ? Répondez à

cette question et **participez avant le 11 mai !** Les modalités du concours sont précisées sur l'Intranet développement durable - [developpement-durable.sg.minint.fr](http://developpement-durable.sg.minint.fr)

A bientôt, pour la semaine européenne du développement durable avec des **animations tous les jours du 1<sup>er</sup> au 5 juin**.

#### >>> Pour en savoir plus

Site Intranet du développement durable du ministère de l'Intérieur :

> <http://developpement-durable.sg.mi/>

Anne Guiheux - Tél. : 01 80 15 34 64

Mél : [mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr](mailto:mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr)

## Vie pratique

### Avec le Printemps, la feuille de déclaration d'impôt arrive !

Comme chaque année à la même période, vous allez bientôt recevoir votre déclaration d'impôt pré-remplie. Vous avez le choix de procéder par courrier, télé déclaration ou encore application mobile.

#### Quels délais pour déclarer ?

Si comme beaucoup de français, vous avez choisi de faire votre déclaration en ligne par Internet (36 % des foyers fiscaux en 2014), vous pouvez déclarer à compter du 15 avril 2015. La date limite de déclara-

tion en ligne dépend de votre numéro de département. Ainsi, elle est fixée aux :

- **au mardi 26 mai 2015** pour les départements de 1 à 19,
- **au mardi 2 juin 2015** pour les départements de 20 à 49,
- **au mardi 9 juin 2015** pour les départements de 50 à 974 et 976.

Si vous préférez faire votre déclaration sur l'imprimé papier, il vous faudra la déposer avant le 19 mai 2015 à minuit. Vous n'avez

pas à joindre les justificatifs ouvrant droit à déduction, réduction ou crédit d'impôt. Conservez-les néanmoins pour pouvoir les présenter lors d'un contrôle, le cas échéant.

#### Pour les résidents à l'étranger

Pour les résidents à l'étranger, la date limite est unique cette année pour le dépôt de la déclaration papier et par Internet. Elle est fixée au **9 juin 2015** quel que soit le lieu de résidence hors de France.

#### >>> Pour en savoir plus

Site Internet du service public : [www.service-public.fr/](http://www.service-public.fr/)

Site de la direction générale des finances publiques : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)



## Séparation : réagir pour vos comptes et votre budget

La séparation, la rupture du PACS et le divorce entraînent de nouvelles règles de vie. Pour éviter tout problème, vous devez privilégier une situation claire et saine. Soyez vigilant quant à vos comptes, vos moyens de paiement et aussi votre budget.

### Compte joint

N'attendez pas le début de la procédure de divorce car même porté à la connaissance de votre banque, le jugement n'aura pas de conséquence sur le fonctionnement du compte.

Signalez rapidement à votre banque que vous vous séparez et surtout, indiquez-lui précisément ce que vous souhaitez faire. Votre conseiller enregistrera vos instructions et les mettra en œuvre. Si vous déménagez, donnez-lui votre nouvelle adresse.

Il est prudent de **dénoncer le(s) compte(s) joint(s)** sans attendre afin d'éviter qu'un des cotitulaires ne soit tenté de retirer tout ou partie de l'argent du compte. Chaque cotitulaire peut en effet sans l'accord de l'autre retirer, déposer de l'argent, réaliser des paiements, etc.

La dénonciation y met fin : jusqu'à sa clôture, le compte ne peut plus fonctionner que sous la signature cumulative des cotitulaires. Les cotitulaires restent solidaires des dettes accumulées jusqu'à la dénonciation du compte : par exemple un découvert en compte, des paiements par carte ou des chèques pas encore débités. Les chéquiers (sous l'intitulé « X ou Y ») et les cartes bancaires (au nom personnel de chacun), désormais inutilisables, doivent être restitués.

S'il y a lieu, vous pouvez **annuler unilatéralement la(les) procuration(s)** : car ni la séparation ni le divorce n'entraînent la suppression d'une éventuelle procuration. Il est recommandé d'ouvrir immédiatement un compte individuel si vous n'en êtes pas déjà titulaire afin d'y domicilier vos revenus et prélèvements.



### >>> Pour en savoir plus

Site Internet les Clés de la banque : <http://www.lesclesdelabanque.com>

## Extension de la zone d'achat du PTZMI à 8 départements limitrophes de l'Île-de-France



Le prêt à taux zéro du ministère de l'Intérieur (PTZMI) destiné à faciliter l'accession à la propriété des fonctionnaires évolue : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et exclusivement pour les fonctionnaires affectés en Île-de-France, la zone d'achat du PTZMI est étendue aux 8 départements limitrophes à la région francilienne : Eure (27), Eure-et-Loir (28), Loiret (45), Yonne (89), Aube (10), Marne (51), Aisne (02) et Oise (60).

NOTA : Les fonctionnaires actifs des services de la Police nationale devront impérativement obtenir l'autorisation exceptionnelle écrite de leur chef de service de résider hors de leur lieu d'affectation (conformément à l'article 24 du décret n°95-654 du 9 mai 1995 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la Police nationale). Ils devront, à ce titre, compléter un document lors de la constitution du dossier de demande de prêt.

Le PTZMI est un prêt immobilier complémentaire destiné à

financer l'achat de la résidence principale, dans le neuf ou dans l'ancien.

- Il s'adresse aux fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, en activité, et affectés depuis plus de 3 ans en Île-de-France ou dans l'un des 6 départements de province concernés par le dispositif : Alpes-Maritimes (06), Bouches du Rhône (13), Gironde (33), Nord (59), Bas-Rhin (67) et Rhône (69).
- Le PTZMI est accordé sous conditions de ressources.
- Son montant varie, selon la composition familiale, entre 20 000 € et 45 000 € et sa durée de remboursement s'étend entre 9 et 10 ans.

Le PTZMI est cumulable avec d'autres dispositifs existants (prêt à taux zéro de l'État). Il est limité à une opération par ménage et ne doit pas représenter plus de 25 % du prix d'achat du bien.

Ce dispositif est géré par un prestataire unique : le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF) qui prend en charge toutes les formalités de mise en œuvre (renseignements, constitutions des dossiers ...).



### >>> Pour en savoir plus

Site Internet du CSF : [www.csf.fr/ptzmi](http://www.csf.fr/ptzmi)

Site Intranet de l'action sociale / Offres et services / Logement : <http://action.sociale.mi>

## Usages de substances psychoactives illicites en France : résultats du Baromètre Santé 2014



L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) publient les premiers résultats du Baromètre santé 2014 sur les usages de produits illicites par les adultes et analysent leurs évolutions.

Mené auprès d'un échantillon représentatif de la population résidant en France métropolitaine, le Baromètre santé 2014 de l'Inpes permet de mesurer les consommations de substances psychoactives licites et illicites tout en suivant leurs évolutions. L'échantillon de l'enquête porte sur plus de 15 000 personnes âgées de 15 à 75 ans qui ont été interrogées entre décembre 2013 et mai 2014. Cette enquête est menée tous les 5 ans.

Constat :

- > Une consommation de cannabis élevée, surtout chez les jeunes adultes
- > Des usages de substances stimulantes orientés à la hausse particulièrement pour la **MDMA/ecstasy**. Concernant la **cocaïne**, cet usage a quadruplé en deux décennies, la disponibilité de la substance n'ayant en parallèle cessé de s'accroître au cours de la même période. Autres substances : usages dans l'année rares et stables.
- > L'enquête fait également apparaître des niveaux d'expérimentations des autres substances très inférieurs à ce qui est observé pour le **cannabis** : qu'il s'agisse de l'**héroïne**, des **champignons hallucinogènes** ou du **LSD**. Les consommations actuelles de ces différentes substances sont stables et demeurent tout à fait marginales.

Source : extraits du communiqué de presse INPES/OFT.

### Focus

Le 13 avril à Paris, lors de la conférence « **Les addictions. Tout le monde peut-il être « accro » ?** », organisée par la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel / DRH en partenariat avec la médecine de prévention, deux psychiatres addictologues, le docteur Laurent Karila et le docteur Pierre Polomeni ont répondu aux besoins d'information du public présent sur les substances psychoactives (alcool, tabac, médicaments, cannabis, cocaïne, héroïne, nouvelles drogues de synthèse, produits dopants, etc.) et les addictions comportementales (addictions alimentaires, jeu pathologique, cyberdépendance et addictions aux nouvelles technologies, addictions au travail, à l'hyperactivité sexuelle, à la pratique sportive intensive, etc.).

Ils ont exposé les différentes formes d'addictions, leurs dangers, en particulier chez les jeunes et les méthodes de prévention, de repérage et de soin des addictions.

« Être dépendant c'est quand vouloir n'est plus pouvoir ». L'addiction au stade de dépendances reste accompagnée de honte, de culpabilité, reste une faute alors qu'il faut la traiter comme une authentique maladie avec la possibilité de la prévenir, d'en prévenir les risques mais aussi de la soigner de la guérir.



Projection du spot vidéo : « *Il était une fois, un petit oiseau prénommé Hadicto* »... réalisé par SOS addictions.

C'est l'histoire d'Hadicto (tout droit sorti de l'imaginaire du docteur Karila pour le nom !), un petit oiseau qui se promenait. Chemin faisant, il rencontre un mystérieux objet doré. Il continue sa promenade et se trouve à nouveau face à cette pépite dorée. Curieux, il l'inspecte puis la goûte. Flash, Rush, High ! Sa vie se colore différemment et c'est l'euphorie. Hyperthymique, il redescend tout en douceur. La promenade se poursuit, il retrouve alors le produit et les effets sont moins bons. Une première petite chute. Agité, excité, énervé, il court chercher sa pépite mais la tolérance (essayer de retrouver les effets de la première fois) et le sevrage (manque) se sont installés. Rien n'est plus pareil ! Sa vie devient terne. Hadicto est marqué physiquement...et psychologiquement. Il consomme pour ne pas souffrir. La tristesse l'envahit. Sa vie n'a plus qu'un côté obscur. Tout ceci en 4 minutes virtuelles et quelques.



### >>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale : <http://action.sociale.mi>

> conférence « Les addictions »

Site Internet SOS Addictions : <http://sos-addictions.org>

Site Internet de l'Inpes : <http://www.inpes.sante.fr/>

Site Internet de l'OFDT : [www.ofdt.fr/](http://www.ofdt.fr/)

> Le communiqué de presse Inpes/OFDT « Usages de substances psychoactives illicites en France : résultats du Baromètre Santé 2014 »

> La note de synthèse de l'OFDT Les niveaux d'usage des drogues illicites en France en 2014.

## Avantages liés aux enfants en matière de retraite

### La prise en compte gratuite des périodes de réduction ou d'interruption d'activité :

Les interruptions ou réductions d'activité accordées au titre des enfants, nés, adoptés ou pris en charge depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, sont sans conséquence sur le calcul de la future pension de retraite. Elles peuvent être accordées au père et à la mère.

#### • Les périodes concernées :

- le temps partiel de droit pour élever un enfant jusqu'à ses 3 ans (50 %, 60 %, 70 %, 80 %) ;
- le congé parental (jusqu'aux 3 ans de l'enfant) ;
- le congé de présence parentale ;
- la disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans (dans la limite de 3 ans) ;
- le congé de maternité ou de paternité.

#### • Modalités de prise en compte dans la pension de retraite :

- prise en compte gratuite des périodes qui sont assimilées à des services effectifs ;
- le temps partiel de droit est pris en compte comme du temps plein ;
- au maximum, 3 ans par enfant.

### Les bonifications pour enfant né avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 :

Une bonification d'un an par enfant est accordée au titre des enfants nés, adoptés ou pris en charge avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Cette bonification permet d'augmenter le nombre de trimestres retenus pour le calcul de la pension.

Elle est attribuée aux femmes et/ou aux hommes sous réserve qu'ils aient interrompu ou réduit leur activité au titre de leurs enfants pendant une période représentant au moins deux mois selon les modalités suivantes :

#### • Interruptions d'activité :

- congé de maternité ou de paternité ;
- congé d'adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;
- disponibilité pour élever un enfant de moins de huit ans.



#### • Réductions d'activité :

- 4 mois pour une quotité de travail à 50 %
- 5 mois pour une quotité de travail à 60 %
- 7 mois pour une quotité de travail à 70 %

### Les majorations de durée d'assurance :

- pour les enfants nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, les femmes n'ayant pas bénéficié d'interruption ou de réduction d'activité, supérieure à 6 mois, se verront attribuer 2 trimestres supplémentaires de durée d'assurance ;
- les fonctionnaires, élevant à leur domicile un enfant de moins de 20 ans, atteint d'une infirmité = ou > à 80 % bénéficieront d'une majoration de leur durée d'assurance de 4 trimestres maximum.

Ces majorations de durée d'assurance seront retenues pour le calcul d'une éventuelle surcote (en cas de départ après l'âge légal) ou pour diminuer voire éviter une décote, s'il vous manque des trimestres pour bénéficier du taux plein.

### La majoration du montant de la pension au titre des enfants :

Au montant principal de la pension, calculé après application éventuelle de la décote ou de la surcote, s'ajoute une majoration de pension lorsque le fonctionnaire a élevé au moins 3 enfants pendant au moins 9 ans avant leur seizième anniversaire ou avant qu'ils aient cessé d'être à charge au sens de la législation sur les prestations familiales (20 ans en cas d'étude ou d'apprentissage).

Cet avantage est fixé à 10 % du montant de la pension pour les 3 premiers enfants et à 5 % supplémentaires par enfant au-delà du 3<sup>ème</sup>. La majoration est versée soit au 16<sup>ème</sup> anniversaire du 3<sup>ème</sup> enfant, soit au moment où, après l'âge de 16 ans, la condition d'éducation de 9 ans est remplie. Elle est accordée au père et à la mère fonctionnaire.

### Le départ anticipé à la retraite des parents de trois enfants :

Le départ anticipé des parents de 3 enfants va disparaître à moyen terme.

En effet, seuls peuvent bénéficier de ce dispositif les hommes et les femmes qui, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

- ont accompli 15 ans de services effectifs au 31 décembre 2011 ;
- sont parents à cette date de 3 enfants vivants ou décédés par fait de guerre ;
- ont interrompu (maternité, paternité, congé d'adoption, congé parental, congé de présence parentale, disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans) ou réduit leur activité (temps partiel de droit 50, 60 ou 70 %) pour chacun de leurs enfants pendant une durée représentant au moins 2 mois.

### >>> Pour en savoir plus

Le site Intranet de l'action sociale / Retraite

> <http://action.sociale.mi>

Bureau des pensions et allocations d'invalidité Informations :

- par courriel : [centre-information-retraite@interieur.gouv.fr](mailto:centre-information-retraite@interieur.gouv.fr)
- par téléphone : **04 94 60 48 04**

## • DISNEY : OFFRE PASSEPORT

Passeport Annuel adulte acheté = 1 Passeport Enfant (de 3 à 11 ans inclus) à 55 €

Pour tout achat jusqu'au 11 juillet 2015 :

- Passeport annuel Francilien à 115 €/ adulte (au lieu de 135 €) + passeport annuel enfant (de 3 à 11 ans) à 55 €
- Passeport annuel Fantasy à 150 €/ adulte (au lieu de 179 €) + passeport annuel enfant (de 3 à 11 ans) à 55 €
- Passeport annuel Dream à 185 €/ adulte (au lieu de 223 €) + passeport annuel enfant (de 3 à 11 ans) à 55 €



Attention, problème technique sur le site de réservation en ligne.

Pour accéder à cette offre, cliquez sur « Non, merci » lorsque la fenêtre pour recevoir le passeport à la maison s'ouvre.

Pour réserver en ligne, consultez la billetterie Disney sur le site Intranet de l'action sociale / Loisirs > <http://actionsociale.mi> ou le site Internet de la fondation Jean Moulin : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/> (avec les codes : Identifiant : MINT - mot de passe : MINT)

## Du côté de la FJM

### • OFFRES SÉJOURS FJM



#### Offres spéciales séjours mai 2015 - Résidence le Neptune - Île d'Oléron

##### > Court séjour 82 €/personne 3 jours/2 nuits

Valable pour une arrivée le vendredi 8 mai et un départ le dimanche 10 mai 2015.

Séjour en pension complète.

##### > Séjour prolongé 164 €/personne 5 jours/4 nuits

Valable pour une arrivée le vendredi 8 mai et un départ le mardi 12 mai 2015.

Séjour en pension complète incluant une journée de location de vélo par personne.



#### Offres spéciales été 2015 - Résidence Les Écureuils - Font-Romeu (Pyrénées Orientales)



##### > Challenge sportif du 19 au 21 juin 2015 : 122 €

Le tarif comprend :

- Les activités encadrées par des moniteurs diplômés OZONE3
- 2 nuits en hébergement collectif ou chambres familiales
- Les dîners du vendredi et samedi soir avec animation
- Le petit déjeuner buffet du samedi et dimanche matin
- Le déjeuner du samedi midi (grillades) et du dimanche midi (pique - nique)
- La navette gratuite depuis la gare de Font-Romeu jusqu'à la résidence (sur réservation)

5 ateliers sportifs : course d'orientation, VTT, tir à l'arc, escalade, accrobranche.



##### > Partez aux Écureuils au meilleur prix cet été

- « Tarif vert » : profitez du tarif vert sur la période orange (27 juin au 31 juillet) en réservant votre séjour avant le 27 avril ou du 22 août au 28 août en réservant avant le 22 juin (offre tarif vert non cumulable avec 2<sup>ème</sup> semaine à 50 %).
- « 2 semaines valent mieux qu'1 » : pour toute réservation d'un séjour de 2 semaines consécutives en pension complète : la 2<sup>ème</sup> semaine à 50 % (hors période rouge (1 août au 21 août) et non cumulable avec l'offre tarif vert).
- « Partez en famille » : bénéficiez d'une réduction de 20 % accordée à tout enfant du ministère de l'Intérieur âgé de 2 à 13 ans (l'enfant doit être hébergé dans la chambre de ses parents ou grands-parents).

### >>> Pour en savoir plus

Contactez la résidence « Les Écureuils » au **04 68 30 16 01** ou par mail : [fjm.ecureuils@orange.fr](mailto:fjm.ecureuils@orange.fr)

Contactez la résidence « Le Neptune » au **05 46 47 87 00** ou par mail : [fjmlen Neptune@wanadoo.fr](mailto:fjmlen Neptune@wanadoo.fr)

ou sur le site de la fondation Jean Moulin : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/>

## • PARTENAIRES LOISIRS FJM

### Offre NEMEA au domaine de la baie à Audierne

Offre 2 = 1 (2 semaines pour le prix d'une) en réservant avant le 15 mai 2015 sur notre résidence le domaine de la Baie à Audierne. Réduction de **12 %**  
Code Partenaire : **102FJM** - Tél : **05 57 26 99 31**  
[www.nemea.fr](http://www.nemea.fr)

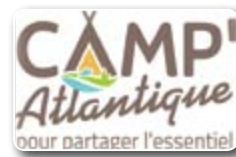


### 2 nouveaux partenaires CAMPING :



> **Camp'Atlantique** : 6 campings et 1 village vacances : Vendée, Ile de Ré, Ile d'Oléron, Landes et Languedoc-Roussillon.  
Jusqu'à **15 % de réduction** et les frais de dossiers offerts. Cette offre est cumulable avec toute autre opération en cours.

Réservation avec le code **FJM2015** - Tél : **02 51 20 41 94**  
[www.camp-atlantique.com](http://www.camp-atlantique.com)



> **Tohapi** propose un large choix de destinations avec plus de 200 campings en France, Espagne et Italie ainsi que des hébergements tout confort.  
Jusqu'à **20 % de réduction** et les frais de dossiers offerts.

Réservation avec le code **P15179** - Tél : **0 826 105 110**  
[www.tohapi.fr](http://www.tohapi.fr)



### Offre Club Med

Séjour gratuit pour les moins de 6 ans (voir périodes sur le site partenaire)  
Code partenaire : **BH MININTER**  
Mot de passe : **154617** - Tél : **0 825 825 895**  
[www.clubmed-collectivites.com](http://www.clubmed-collectivites.com)



### >>> Pour en savoir plus

Site Internet de la fondation Jean Moulin / Loisirs > [www.fondationjeanmoulin.fr](http://www.fondationjeanmoulin.fr)  
Courriel : [fjm-loisirs@interieur.gouv.fr](mailto:fjm-loisirs@interieur.gouv.fr) - Tél.: **01 53 69 28 58/59/60**

## Du côté de l'ANAS

>> **COLONIES OUVERTES À TOUS AGENTS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, MÊME AUX NON-ADHÉRENTS.**

### La Colo Couleur Sud du centre ANAS de Rivesaltes (De 6 ans à 16 ans)

21 juillet au 4 août 2015 (15 jours) : encore **2 places** de disponibles pour **2 filles** – 600 € (*Transport en supplément*)  
Contactez directement le centre Colo Couleur Sud au **01 48 86 66 19** - Courriel : [couleursud@anas.asso.fr](mailto:couleursud@anas.asso.fr)



>> **OFFRES RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS DE L'ANAS.**

### Disponibilités dans les centres de vacances de l'ANAS pour les mois de juillet et août

Pour connaître les disponibilités de chaque centre de vacances de l'ANAS, contactez directement le centre concerné.

### >>> Pour en savoir plus

Coordonnées sur le site de l'ANAS : [www.anas.asso.fr](http://www.anas.asso.fr)

### Paintball

4 sites proposés : Larchant, Nemours, Digny et Montargis.  
Le carnet de 10 parties : 60 € au lieu de 240 €

### >>> Pour en savoir plus

Contact Réseau « Jeunes » : **01 48 86 89 86**  
Courriel : [reseau.jeunes@anas.asso.fr](mailto:reseau.jeunes@anas.asso.fr)

### Achat de véhicules

Plus de 10 enseignes pour l'achat d'un véhicule neuf.  
Un large choix parmi plus de 1000 véhicules d'occasions.

### Concert

Alain Souchon et Laurent Voulzy en concert à Tours  
**Vendredi 11 décembre 2015**  
Catégorie 1 : 64 €